



## **Déclaration liminaire devant Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes**

**Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique**  
Ottawa (Ontario), le 3 mai 2016

---

Monsieur le Président, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre votre examen de la présentation budgétaire du Commissariat pour le Budget principal des dépenses de 2016-2017.

Je suis accompagnée de Lyne Robinson-Dalpé, directrice de Conseils et conformité, et de Denise Benoit, directrice de la Gestion corporative.

Lorsque j'ai comparu devant vous en février dernier, j'ai passé en revue le mandat et les activités du Commissariat ainsi que nos interactions avec le Comité. Aujourd'hui, je vous donnerai une brève description de l'organisation et du fonctionnement du Commissariat, ainsi que du cadre de responsabilité dans lequel il fonctionne avant d'aborder nos exigences budgétaires actuelles et de souligner certaines des activités ayant eu lieu dans le dernier exercice financier.

### **Organisation et fonctionnement**

J'ai organisé le Commissariat en cinq divisions pour mieux appuyer mon mandat, qui consiste à appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) pour les titulaires de charge publique et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le Code des députés).

Conseils et conformité est notre plus grande division, ce qui témoigne de mon objectif principal, soit d'aider les députés et les titulaires de charge publique à respecter les obligations qui leur incombent en les conseillant et en les informant. Cette division offre des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés, examine leurs rapports confidentiels, tient des dossiers internes sur le contenu de ces rapports et administre un système de déclaration publique. En 2015-2016, le personnel de Conseils et conformité a eu plus de 4 000 communications avec des députés et des titulaires de charge publique.

La division de Communications, planification et sensibilisation coordonne les activités d'éducation et de sensibilisation. En outre, elle contribue à l'élaboration des politiques, compile des recherches, s'occupe des communications avec le public et des relations avec les médias, en plus de coordonner les interactions du Commissariat avec le Parlement et les organisations externes.

Bien que le Commissariat soit principalement axé sur la prévention des conflits d'intérêts, nous menons également des enquêtes sur des contraventions possibles à la Loi et au Code des députés. La division des Enquêtes assume le rôle principal à cet égard. En 2015-2016, le Commissariat a traité 36 dossiers d'enquête. La plupart de ces dossiers ont été ouverts de mon propre chef, bon nombre à la suite de communications provenant du grand public.

La division des Services juridiques joue également un rôle prépondérant dans nos études et nos enquêtes, en plus d'offrir des conseils juridiques stratégiques sur toutes les facettes du travail du Commissariat.

La division de la Gestion corporative supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion interne ainsi que la prestation de services et de conseils en matière de ressources humaines, de finances, de technologie de l'information, de gestion de l'information et de gestion des installations du Commissariat. Elle administre aussi nos ententes de services partagés.

Enfin, je dispose aussi de ma propre petite équipe appelée Bureau de la commissaire, qui est chargée d'assurer un soutien administratif et logistique général pour l'ensemble du Commissariat.

L'effectif du Commissariat s'élève au total à 49 postes, toutes divisions comprises. Il reste deux postes vacants.

### **Cadre de responsabilité**

Le Commissariat est une entité du Parlement; à ce titre, il n'est généralement pas assujéti aux lois qui régissent la fonction publique ni aux politiques et aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Toutefois, j'ai veillé à ce que nos pratiques de gestion des ressources soient fondées sur les principes observés à la fonction publique et au Parlement. Ces principes transparaissent dans le cadre de gestion interne dont je parlerai dans quelques instants.

### **Exigences budgétaires précédentes**

Pour vous donner un peu de contexte sur ma présentation budgétaire actuelle, je souligne que lorsque le Commissariat a été créé, il s'est vu attribuer un budget de fonctionnement annuel de 7,1 millions de dollars qui est resté le même pendant cinq ans.

Nous avons restitué un certain montant au trésor fédéral à la fin de chaque année. Ces excédents sont attribuables, en partie, à des mesures d'économie comme le fait de ne pas toujours pourvoir immédiatement aux postes vacants et le maintien d'une réserve prévue au budget. En effet, je maintiens une réserve pour couvrir des dépenses de fonctionnement imprévues et financer à l'interne des projets et des initiatives donnant lieu à des gains d'efficacité. En 2015-2016, nous avons à nouveau réussi à ne pas utiliser tous nos fonds, principalement en raison de postes qui sont restés vacants un certain temps et parce qu'il n'y avait pas de projets d'envergure devant être financés par la réserve.

J'ai été en mesure d'offrir de façon proactive une diminution du budget global de 1,4 % en 2013-2014 et à nouveau selon ce même pourcentage en 2014-2015, avec un budget approuvé de 6,94 millions de dollars. L'an dernier, j'ai demandé et obtenu un léger ajustement à la hausse, soit 6,95 millions de dollars, pour couvrir une contribution accrue aux régimes d'avantages sociaux des employés, conformément aux directives du Conseil du Trésor.

### **Budget principal de 2016-2017**

Pour 2016-2017, je demande un budget de 6,97 millions de dollars. Encore une fois, le léger écart par rapport à l'an dernier est directement attribuable à l'accroissement des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Cette somme me permettra de continuer de m'acquitter de mon mandat et d'optimiser le Commissariat en mettant en œuvre des priorités stratégiques dans des domaines clés, comme le service à la clientèle, la sensibilisation et la gestion de l'information.

J'ai de nouveau prévu une réserve, mais plus petite que l'an dernier. En 2016-2017, il se pourrait que le Commissariat soit appelé à assumer une partie des coûts d'instauration d'un nouveau système financier, ce qu'il ferait à partir de la réserve.

Compte tenu de la nature de mon mandat, les salaires représentent de loin notre plus grosse dépense. Les dépenses non salariales sont principalement reliées aux coûts habituels de fonctionnement d'un bureau ainsi qu'au coût des ententes de services partagés avec nos partenaires externes. Grâce à ces ententes, nous profitons du savoir-faire de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement et de Services publics et Approvisionnement Canada dans divers domaines, ce qui rend le Commissariat d'autant plus efficace.

### **Initiatives de gestion**

En 2015-2016, le Commissariat a continué de solidifier le cadre de gestion interne qui l'aide à garantir l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources publiques. Entre autres mesures, nous avons mis en œuvre la *Politique sur le contrôle interne* et une *Directive sur la vérification des comptes*.

Nous avons par ailleurs continué de suivre de saines pratiques de gestion dans d'autres domaines de nos activités, dont la gestion de l'information et la technologie de l'information.

Nous avons mis en œuvre une *Politique sur la gestion de l'information*, qui s'accompagne d'un guide. De concert avec l'équipe de TI de la Chambre des communes, nous avons lancé un portail en ligne où les titulaires de charge publique principaux et les députés peuvent soumettre leurs déclarations publiques par voie électronique.

Même si nous n'avons pas à suivre les politiques du Conseil du Trésor sur la mesure du rendement, nous avons élaboré, comme saine pratique de gouvernance, un cadre de mesure du rendement que nous avons commencé à mettre en application.

La transparence demeure à l'ordre du jour. Nous affichons sur notre site Web des informations financières détaillées, et nos états financiers annuels sont vérifiés par un vérificateur indépendant.

## **Élection de novembre 2015**

La charge de travail du Commissariat s'est considérablement alourdie à la suite de l'élection de l'automne dernier, puisque nous avons connu un fort roulement de ministres, de secrétaires parlementaires, de personnel ministériel et de députés.

Nous avons communiqué avec les titulaires de charge publique principaux sortants au sujet des obligations d'après-mandat que leur impose la Loi, et avons travaillé auprès des nouveaux titulaires de charge publique principaux et députés pour les aider à compléter le processus de conformité initiale relevant de la Loi et du Code des députés. Un peu plus du tiers des députés ont achevé ce processus. Tous les nouveaux ministres et les secrétaires parlementaires ont achevé le processus dans les délais prévus par la Loi. Nous traitons les dossiers des membres du personnel ministériel au fur et à mesure qu'ils sont nommés.

Le Commissariat a aussi participé au Programme d'orientation des députés, à la Foire des services de la Chambre des communes et à un colloque de la Bibliothèque du Parlement. J'ai aussi offert des présentations à tous les caucus de la Chambre des communes et donné des présentations aux caucus du Parti libéral et du Parti conservateur.

## **Conclusion**

J'ai fait un survol de quelques activités et initiatives entreprises par le Commissariat au cours du dernier exercice financier. Plus tard ce printemps, je publierai mes rapports annuels ayant trait à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et au Code des députés, qui contiendront des informations détaillées sur ces activités et initiatives. C'est avec plaisir que je discuterai avec le Comité de mon rapport annuel ayant trait à la Loi s'il le souhaite.

En terminant, j'aimerais à nouveau remercier le Comité de m'avoir invitée à discuter de la présentation budgétaire du Commissariat pour 2016-2017. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.